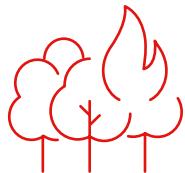




# FEUX DE FORêt : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



## Nos conseils pratiques de prévention climatique



Avec 16,9 millions d'hectares de forêt, la France est le quatrième pays européen le plus boisé. Cela la rend particulièrement vulnérable aux incendies de forêt, notamment pendant la période estivale. En 2022, on a dénombré 19 711 feux ayant ravagé 72 000 hectares de forêts, cultures et espaces naturels<sup>1</sup>. Or, l'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendie (chantiers, activités agricoles, mégots de cigarettes, barbecue, etc.). Il est donc essentiel de connaître les bons réflexes pour éviter les départs d'incendies et protéger vos biens et vos proches.

(1) Le dispositif pour 2023 contre les feux de forêts | gouvernement.fr

## QUE FAIRE POUR LES ÉVITER ?

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou des services de l'État pour connaître le niveau d'exposition de votre commune et la réglementation à laquelle est potentiellement soumise votre habitation (Plan de Prévention des Risques – PPR – Obligation de débroussaillement).

### SI VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT

- Débroussaillez sur un rayon de 50 m aux abords des constructions.
- Élaguez les arbres conservés.
- Cassez la continuité au sol de la végétation : plantez des bouquets d'arbres à plusieurs mètres de distance et ne plantez pas d'arbustes sous les arbres.
- Éloignez la végétation des bâtiments (y compris les plantes d'ornement de grande taille). Ne gardez pas de végétaux trop proches des parties combustibles de la maison et réduisez les linéaires de haie.

### 1 FEU SUR 2 EST Dû À UNE IMPRUDENCE

Voici les bons comportements à adopter pour ne pas risquer de déclencher un feu de forêt :

- Ne pas faire de feu ou de barbecue aux abords des forêts.
- Ne jetez pas de cigarette en forêt ni par la fenêtre de votre voiture.
- Évitez de faire des travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie.
- Ne placez pas de combustible (bois, fuel, butane...) contre votre maison.

### À RETENIR

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Évitez les gouttières en plastique.</li><li>• Optez pour des volets en bois ou en aluminium.</li><li>• Débroussaillez votre chemin d'accès.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dimensionnez le portail pour les véhicules de secours.</li><li>• Équipez-vous d'une motopompe pour la piscine.</li></ul> |
|---|--|

## **QUE FAIRE EN CAS DE FEUX DE FORÊT ?**

- **Donnez l'alerte : téléphonez au 18 ou au 112.**
  - Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des secours, même si vous évacuez la maison.
  - Fermez les bouteilles de gaz et rentrez-les dans le bâtiment ou plongez-les dans votre piscine.
  - Garez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction d'où vient le feu.
  - Mettez à l'abri les meubles de jardin et les autres équipements combustibles.

- Arrosez les façades des bâtiments avant l'arrivée du feu. En revanche l'arrosage préventif des végétaux sera sans effet.
  - N'attendez pas le dernier moment pour évacuer. Vous pourriez vous retrouver au cœur de l'incendie sans aucune protection.

## **QUE FAIRE ENSUITE ?**

- Noyez si nécessaire les souches et les zones encore chaudes.
  - Abattez les arbres calcinés qui menacent de tomber sur votre maison, les accès et les zones de passage des personnes et des véhicules.
  - Ne ramassez en aucun cas les fagots qui constituent les fascines pour les utiliser comme bois de chauffage ou pour toute autre utilisation.
  - Déclarez le sinistre dans le délai prévu par votre contrat habitation.  
N'hésitez pas à prendre des photos de toutes les parties touchées de votre propriété.



BON À SAVOIR

- Un incendie va vite, jusqu'à 5 km/h avec des accélérations rapides en fonction du relief.
  - Les départs de feu sont presque toujours localisés à moins de 100 mètres d'une habitation ou d'une route et la plupart du temps liés à une action d'origine humaine (imprudence, accident, malveillance).
  - Les fumées sont toxiques et arrivent bien avant les flammes.
  - Le relief a une incidence sur la vitesse d'arrivée des flammes. Rappelez-vous qu'un feu se déplace plus vite en pente montante que descendante.

**Informations non contractuelles** données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

**Generali Iard**  
Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances  
552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_01NBYI.  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali  
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.